

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

SC38548 – 133/15/24

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-huitième Session ordinaire

Vidéoconférence

Les 3 et 4 février 2021

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1247(XXXVIII)

Original : Anglais

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LE FONDS SPÉCIAL D'ASSISTANCE D'URGENCE POUR LA SÉCHERESSE ET LA FAMINE

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LE FONDS SPÉCIAL D'ASSISTANCE D'URGENCE POUR LA SÉCHERESSE ET LA FAMINE EN AFRIQUE (SEAF) POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2020

1.0 INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du COREP sur le Fonds spécial d'assistance d'urgence pour la lutte contre la sécheresse et la famine en Afrique (SEAF) supervise toutes les questions relatives au fonctionnement du Fonds du même nom. Il est composé de 15 États membres et actuellement présidé par la République arabe sahraouie démocratique.

2. Le Sous-comité est chargé d'initier des mesures efficaces pour mobiliser des ressources pour le Fonds, détermine la politique opérationnelle du Fonds, y compris la sélection des pays bénéficiaires, et décide des montants des subventions ou des prêts à allouer aux pays touchés par la sécheresse, la famine et d'autres calamités à l'appui des efforts nationaux visant à atténuer les effets de la sécheresse et de la famine en Afrique. Le Fonds d'assistance vise à faire preuve de solidarité avec les pays touchés et à inviter la communauté internationale à fournir le soutien nécessaire pour éviter les souffrances et les dommages humains.

3. Au cours de l'année 2020, le Sous-comité s'est réuni pour la première fois le 27 février 2020 en plénière afin de recevoir des informations à jour sur le Fonds et un exposé préliminaire sur l'infestation acridienne dans la corne de l'Afrique. La réunion ultérieure du Sous-comité au niveau du Bureau s'est tenue le 7 mai 2020, au niveau du bureau, pour examiner le plan de travail de l'année 2020. Le Sous-comité s'est réuni à nouveau le 9 novembre 2020 pour recevoir les informations pertinentes et adopter son plan de travail.

4. Le présent rapport résume les activités du Sous-comité pendant la période allant de janvier à décembre 2020. Il met également en évidence certains défis et perspectives d'opérationnalisation effective du Fonds.

2.0 ACTIVITÉS

Réponse à la menace pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance causée par l'infestation acridienne en Afrique.

5. Conformément aux orientations fournies par le Sous-comité, la Commission, en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), a informé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS) lors de sa 917e réunion tenue le 9 avril 2020 sur la situation humanitaire dans les pays touchés par l'infestation de criquets pèlerins en Afrique. Cette réunion a permis au conseil de paix et de sécurité de l'UA d'encourager les États membres à renforcer leur collaboration pour éradiquer l'infestation de criquets pèlerins dans les pays touchés, afin de prévenir un fléau régional et éventuellement continental qui pourrait nuire à l'agriculture, à l'alimentation et à la sécurité économique en Afrique.

- 6.** Dans le même ordre d'idées, le Sous-comité a organisé une séance publique lors de sa session plénière tenue le 9 novembre 2020 qui comprenait deux exposés pertinents, notamment celui de l'Organisation de lutte contre les criquets pèlerins en Afrique de l'Est (DLCO-EA) qui portait sur l'infestation acridienne en Afrique. » L'exposé fait par le Dr. Stephen du DLCO-EA a souligné le fait que la Corne de l'Afrique est la région la plus touchée par l'infestation acridienne en Afrique. L'infestation acridienne se propage rapidement dans cette région depuis décembre 2019. L'Éthiopie, le Kenya et la Somalie demeurent les pays les plus durement touchés, avec des bandes de larves et des essaims de criquets adultes dévorant la végétation dans de multiples régions.
- 7.** Les infestations acridiennes se sont également intensifiées à Djibouti, en Érythrée et au Soudan depuis mars 2020 en raison de l'augmentation des précipitations et de l'arrivée d'essaims de criquets pèlerins en provenance d'autres pays touchés. L'ampleur de l'infestation et les conséquences qui en découlent sont sans précédent au cours des dernières décennies. Il s'agit de la pire infestation en 70 ans et les essaims sont extrêmement grands.
- 8.** À la même occasion et dans le même but, le Dr David Phiri de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté un autre exposé sur l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire en Afrique. Le Dr Phiri a déclaré que l'Afrique n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'Objectif de développement durable 1 (ODD 1) qui appelle à l'absence de pauvreté d'ici 2030 et l'ODD 2 qui vise à éliminer la faim d'ici 2030, et la Déclaration de Malabo de l'UA sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique. Les statistiques indiquent que plus de 250 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire en Afrique en 2019 et que 66 millions d'entre elles sont confrontées à une grave insécurité alimentaire. La COVID-19 pourrait accroître la sous-alimentation en Afrique de près de 40 millions de personnes en 2020.
- 9.** Les membres du Sous-comité ont discuté de la possibilité de répondre à la menace en soutenant les pays touchés par l'infestation de criquets lors des réunions plénières tenues le 27 février et le 9 novembre 2020. Des propositions ont été faites pour soutenir les pays et les communautés touchés, soit par le Fonds du SEAF, soit par le Fonds de secours à la famine de la Corne de l'Afrique. Toutefois, ces propositions n'étaient pas réalisables en raison du manque de ressources.
- 10.** La proposition de mener une mission de solidarité du Sous-comité auprès des pays touchés en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés à l'interne n'a pas pu être mise en œuvre au cours de l'année 2020 en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et la réaffectation du budget opérationnel de l'UA au CDC-Afrique pour répondre à l'épidémie de coronavirus en Afrique

2.2 Suivi de la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif (Ex. CI / Dec.968 (xxxi)) qui appelle à l'organisation d'une conférence des donateurs / annonces de contributions pour la reconstitution du Fonds SEAF.

11. La préoccupation du Sous-comité du COREP sur le SEAF concernant la reconstitution du Fonds SEAF a été réaffirmée tout au long de l'année à l'occasion de diverses réunions. La reconstitution du Fonds est devenue plus urgente en raison de la situation de plus en plus complexe de sécheresse, de famine et d'autres calamités en Afrique qui a été accélérée par la COVID-19.

12. Des plans ont été faits pour organiser cette importante conférence continentale à Malabo (Guinée équatoriale) en novembre 2020 en collaboration avec le gouvernement de Guinée équatoriale et sous le haut patronage de Son Excellence Théodore Nguema Mbasogo, Président de la Guinée équatoriale et leader désigné pour la promotion du thème de l'année 2019, qui était l'année des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes. Mais cette conférence n'a pas pu être convoquée en raison de la COVID-19. Le Sous-comité continuera de suivre la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif sur la reconstitution du SEAF en 2021

3.0 SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS

13. Les ressources du SEAF proviennent principalement des contributions volontaires des États membres de l'Union africaine.

14. Malheureusement, le Fonds n'a pas reçu de contributions substantielles au cours de la période considérée, malgré les crises humanitaires désastreuses qui ont touché le continent en 2020 aggravées par la pandémie de COVID-19 et malgré l'appel général du Sous-Comité lancé à cet égard. Par conséquent, au 30 septembre 2020, le solde net d'exploitation du Fonds (à l'exclusion de la réserve stratégique de 3 millions de dollars US) est d'environ 2 millions de dollars EU.

4.0 DÉFIS

15. Le SEAF est un outil de solidarité africaine et de soutien mutuel. Au cours des trente dernières années, il a soutenu plus de 80 projets dans 34 pays, représentant une dépense totale de plus de 36 millions de dollars. Cependant, l'existence du Fonds est désormais menacée par l'épuisement continu de ses ressources financières. Il est donc important que des mesures soient prises pour renflouer le Fonds. Cela est devenu urgent car en raison de la pandémie de coronavirus. À cause de la COVID-19, des centaines de milliers de personnes allaient mourir probablement, et des millions d'autres souffriraient de la faim en l'absence d'efforts concertés pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire.

16. Outre l'épuisement du Fonds, l'avènement de la pandémie de coronavirus au début de 2020 a eu un impact sur le fonctionnement normal du sous-comité du COREP

sur le SEAF. Les fermetures des frontières qui ont suivi la propagation de la pandémie au niveau mondial et en particulier en Afrique, le manque de vols aériens, et en particulier les conséquences économiques de la pandémie, ont empêché l'organisation de la conférence d'annonces de contributions comme prévu.

17. En outre, l'activité relative à l'alignement des documents de travail du sous-comité sur la décision exécutive qui a épuisé le fonds SEAF a également été impactée. Une retraite du Sous-comité était prévue à cet effet, mais la pandémie actuelle et la réallocation du budget opérationnel de l'UA vers le CDC Afrique pour répondre à l'épidémie de coronavirus sur le continent ont empêché l'exécution de cette activité.

5.0 CONCLUSION

18. Les activités du sous-comité du COREP sur le SEAF ont été relancées au cours de l'année 2020 avec l'organisation de nombreuses réunions tant au niveau du bureau que de la plénière, malgré le contexte difficile caractérisé par l'apparition de la pandémie de coronavirus. Toutefois, l'épuisement du Fonds demeure toutefois une grande préoccupation pour le bon fonctionnement du Sous-comité et pour sa capacité à remédier aux conséquences négatives de la sécheresse, de la famine et de l'insécurité alimentaire aggravée par la COVID-19.

RECOMMANDATIONS

19. Conscient de la nécessité de renforcer le niveau de sécurité humaine sur le continent et compte tenu de l'impact de la pandémie de coronavirus qui semble se poursuivre en 2021, le Sous-comité devrait examiner attentivement ses activités en 2021. À cette fin, le Sous-comité :

- a. Demande à la Commission d'accélérer l'organisation d'une conférence de donateurs / d'annonces de contribution visant à reconstituer le fonds pour assurer sa pérennité, laquelle devrait également tenir compte de l'impact du COVID-19 sur la sécurité alimentaire en Afrique.
- b. Demande à la Commission de prendre en compte la méthode de travail introduite par l'UA pour lutter contre la propagation du COVID-19 ainsi que pour réduire les coûts conformément aux instructions du Conseil exécutif EXCL / DEC / 1097 (XXXVII) et utiliser des plateformes virtuelles pour les activités du Sous-comité du COREP sur les SEAF.

PROJET
DECISION SUR LE FONDS D'AIDE SPECIALE
D'URGENCE POUR LA SECHERESSE ET LA FAMINE EN AFRIQUE

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport du Sous-comité du Fonds spécial d'aide d'urgence pour la sécheresse et la famine en Afrique ;
2. **RAPPELLE** sa précédente décision EX.CL/Dec.968 (xxxi) qui demande à la Commission, en collaboration avec le COREP et son sous-comité du SEAF, de convoquer une conférence d'annonces de contributions afin de recueillir des ressources pour reconstituer le Fonds ;
3. **NOTE** l'épuisement du fonds et son effet négatif sur la capacité du sous-comité à exécuter pleinement son mandat ;
4. **NOTE AVEC INQUIÉTUDE** les crises humanitaires désastreuses qui ont touché le continent en 2020, aggravées par la pandémie de COVID-19 et **INVITE** les États membres à fournir d'urgence un soutien financier pour soutenir le Fonds afin de permettre l'aide, par le biais de ce dernier, aux populations africaines confrontées à la sécheresse, à la sous-alimentation, à la famine et à la menace que la pandémie de COVID-19 fait peser sur la sécurité alimentaire en Afrique ;
5. **DEMANDE** au sous-comité, en collaboration avec la Commission, de :
 - a) Sensibiliser les États membres au statut du Fonds et à la nécessité de le reconstituer sans délai afin de répondre à la grave menace que la pandémie de coronavirus fait peser sur la sécurité alimentaire et l'Afrique et à d'autres calamités telles que l'infestation de criquets pèlerins.
 - b) Continuer à sensibiliser en 2021 sur les effets de l'infestation acridienne en Afrique, en particulier sur son impact humanitaire en Afrique de l'Est et dans d'autres régions du continent.
 - c) Prie la Commission d'accélérer l'organisation de la conférence des donateurs/engagements visant à reconstituer le fonds pour sa durabilité, qui devrait également examiner l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire en Afrique.
 - d) Coordonner l'action humanitaire de l'UA contre la sécheresse et la famine en étroite collaboration avec l'Agence panafricaine de gestion des risques (ARC).

- e) Compte tenu de la méthode de travail introduite par l'UA pour contrer la propagation de COVID-19 ainsi que pour réaliser des économies, conformément aux directives du Conseil exécutif EXCL/DEC/1097(XXXVII), le Comité doit utiliser des plateformes virtuelles pour mener la retraite prévue, la mission de solidarité et d'autres activités si nécessaire.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2021-02-04

Report of the PRC Sub-Committee on Special Emergency Funds for Drought and Famine

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9212>

Downloaded from African Union Common Repository